

Déclaration de la CFE-CGC séance du CNESER du 10 décembre 2024

Mesdames et messieurs les représentants du ministère, l'année 2024 restera à tous égards une année exceptionnelle dans les annales du CNESER. La réunion plénière du 9 juillet s'est tenue avec un gouvernement démissionnaire, celle de ce jour a lieu également avec un gouvernement démissionnaire. Souhaitons, pour notre institution comme pour notre pays, que la prochaine n'ait pas lieu avec un autre gouvernement démissionnaire.

L'ordre du jour initial a été modifié puisque nous n'avons plus de projet de loi de finances. Nous vous remercions des précisions que vous venez de nous apporter. Nous ne partageons pas l'inquiétude ambiante car nous nous souvenons qu'en décembre 1979, notre pays s'était déjà trouvé sans budget. Une loi spéciale avait été alors votée par le parlement avant la fin de l'année pour assurer la continuité des services publics.

Le budget initialement prévu n'était pas parfait, loin de là, mais M. Patrick Hetzel se trouvait dans une situation particulièrement difficile. Il s'est attelé à la tâche malgré les incertitudes qui pesaient sur son action et nous tenons au moins à le remercier pour cela.

Nous arrivons à l'heure de vérité après des années d'insouciance. Le dernier projet de loi de finances initial voté en équilibre était celui de 1977 ; depuis les déficits n'ont cessé de s'amplifier, les gouvernements de toutes tendances, et particulièrement les derniers, préférant l'endettement qui n'a cessé de croître passant de 20 % du PIB en 1980 à 112% aujourd'hui. On comprend donc les fortes contraintes qui pèsent sur le ministère. Compte tenu des analyses que nous avons faites du premier projet de budget, compte tenu de la conjoncture, compte tenu enfin des signaux d'alarme tirés par les présidents d'université le 3 décembre dernier, nous tenons à indiquer à ceux qui seront en charge de la nouvelle mouture du budget, un certain nombre de points qui nous semblent importants.

Le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche est à la diète depuis des années ; la pseudo autonomie imposée sous le mandat de Nicolas Sarkozy et conservée par François Hollande a permis aux divers gouvernements de se défaire de l'austérité sur les opérateurs de l'Etat et les efforts budgétaires réels consentis depuis 2021 n'ont pas permis de combler le retard accumulé. Mais, nous ne sommes pas irréalistes, nous connaissons la situation difficile qui s'impose à tous. Amener l'enseignement supérieur et la recherche au niveau où ils devraient être (3% du PIB) n'est pas possible dans l'immédiat. Mais, à tout le moins, il nous semble que le budget 2025 doit augmenter au *minimum* du montant de l'inflation prévue par l'INSEE et la banque de France pour l'année prochaine c'est-à-dire 1,5 à 1,9%, je précise bien, au *minimum*. Le CAS pension doit être intégralement compensé pour ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire des établissements, équilibre qui est des plus fragiles. Le glissement vieillesse technicité (GVT) doit être également compensé car nous n'acceptons pas d'être des sous-fonctionnaires de l'Etat. Il ne saurait non plus être question d'un fonds de solidarité tel qu'annoncé comme un ballon d'essai il y a quelques semaines. La compétition internationale est rude : il est indispensable de doter nos grands établissements de recherche (CNRS, INSERM, INRAE, INRIA, IRD, INED, etc) et les EPIC (CEA, BRGM, CNES, IFREMER, etc) de moyens suffisants.

Vous avez renoncé à la réunion initialement annoncée pour le 17 décembre prochain, soit dans une semaine alors que notre ministre n'est même pas encore désigné et que la méthode annoncée ce lundi 9 décembre par le chef de l'Etat laisse planer des doutes sur une

nomination rapide du prochain gouvernement. Cela nous paraît plus sage. Mais le prochain budget 2025 sera-t-il très différent de celui initialement prévu par M. Patrick Hetzel ? Ce sera peut-être le même. Julien Boudon, professeur de droit public à l'université Paris-Saclay, n'a-t-il pas écrit récemment qu'« à la lumière des précédents de la IV^e République, il y a de bonnes raisons de croire que le PLF et le PLFSS survivent à la motion de censure. Ils pourraient être repris par un nouveau gouvernement, y compris en l'amendant en commission paritaire mixte ou en nouvelle lecture, pour exprimer les vues politiques de ces nouveaux ministres. ». Si tel était le cas, ce ne serait pas une bonne nouvelle. Il vaut peut-être mieux attendre la désignation de notre ministre et la constitution de son Cabinet et travailler à un nouveau budget.

Voici, mesdames et messieurs les représentants du ministère, les quelques orientations que la CFE-CGC souhaitait porter à la connaissance de ceux qui seront en charge du PLF 2025 dans les prochains jours.